

CHARTRE DE L'ASSOCIATION GYM'VITALITE
FEDERATION FRANCAISE D'EDUCATION PHYSIQUE ET DE GYMNASTIQUE VOLONTAIRE

Par votre Adhésion à Gym'Vitalité, vous devenez licencié de la FFEPGV et vous entrez dans la grande famille du mouvement sportif d'Ile de France. L'activité physique est un engagement personnel à prendre soin de soi tant au plan de sa santé, que de son bien-être mental et social. Elle est liée à une recherche de progression alliée à une maîtrise de soi et au respect de l'autre.

A nos cotés, nous vous proposons de mettre en lumière les valeurs de l'activité physique, de les approuver et de vous engager à les respecter.

Article 1- PLAISIR

Le Plaisir est un facteur essentiel de la réussite. Le sport est avant tout une fête collective.

Je m'engage à ne pas gâcher ces émotions partagées par un comportement déplacé, agressif ou égoïste. Je pratique mon sport en harmonie avec la nature.

Article 2 - LOYAUTE

Tout sport est défini par un ensemble de règles.

Je m'engage à les respecter avec tous les participants du club avec lequel je suis licencié.

Article 3 - RESPECT

Le sport incarne le respect des autres comme celui de soi, je m'engage à respecter l'animateur,

les participants, les dirigeants.

Je me bats contre les préjugés à l'encontre des personnes en situation de handicap, contre les incivilités et la violence.

Article 4 – SOLIDARITE TOLERANCE

Le sport unit les femmes et les hommes dans l'effort, quels que soient leurs origines, leur niveau social, leurs opinions, leurs croyances. Le sport est facteur de rapprochement humain.

Je suis acteur de ce rapprochement humain, je lutte contre le sexisme et les violences sexuelles, j'agis contre l'homophobie et le racisme.

Article 5 - RIGUEUR

La recherche du bien-être et la préservation de la santé nécessite pour le pratiquant un investissement personnel rigoureux.

Je m'engage à une pratique régulière associée à une hygiène de vie réfléchie.

Article 6 - ESPRIT d'EQUIPE

C'est une composante fondamentale de l'esprit sportif. La générosité, l'entraide, la compréhension mutuelle et le lien social font partie intégrante de la pratique collective de notre sport.

Je pratique mon sport sans jamais oublier tous les participants qui m'entourent.

Article 7- PROGRES

Le sport est un engagement personnel, une volonté de prendre soin de soi et une recherche de progrès. L'effort physique représente une partie importante d'une bonne hygiène de vie.

Je n'oublie pas que l'effort physique s'accompagne de la maîtrise de soi et du respect des autres.

Article 8 - AUTONOMIE

Dans l'effort, le sportif est accompagné par son animateur qui travaille à rendre le pratiquant autonome afin de doser ses efforts et apprendre à être acteur de sa santé au quotidien.

Je m'engage à savoir doser mon effort en tenant compte des performances physiques et mentales de mon corps.

Article 9- ENGAGEMENT du MOUVEMENT SPORTIF ILE-de-FRANCE

Tous les acteurs du mouvement sportif (adhérents, éducateurs, dirigeants, bénévoles) se doivent de Porter les valeurs de l'activité physique (articles 1 à 8 de la charte de déontologie du sport en Ile-de-france) et doivent donner l'exemple dans la vie quotidienne.